# PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de St-Côme-Linière Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Poulin de la susdite municipalité, (directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 13 mars 2023, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

# <u>DÉROGATION MINEURE — MME RENÉE MORIN — 30, LAC À FRANCE — LOT 4 890 942</u>

#### Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage à 0.21 mètre de marge alors que le règlement de zonage exige une marge latérale de 2 mètres.

#### Identification du site concerné

Lot 4 890 942 cadastre du Québec.

# DÉROGATION MINEURE — M. NICO FORTIN — 1518, 17<sup>E</sup> RUE — LOT 3 747 300

#### Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage qui est à 6.10 mètres de la rue alors que le règlement de zonage exige que tout bâtiment doit être à au moins 7.6 mètres de la rue.

## Identification du site concerné

Lot 3 747 300 cadastre du Québec,

# <u>DÉROGATION MINEURE — M. JAMES VEILLEUX ET MME ISABELLE LESSARD — 1401, 13<sup>E</sup> RUE — LOT 3 747 352</u>

# Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un agrandissement à son garage de 14 pi de largeur X 40 pi de longueur. Il dépassera donc la superficie autorisée pour un garage résidentiel.

# Identification du site concerné

Lot 3 747 352 cadastre du Québec.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 27e jour du mois de février 2023.

Charith Parlin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27° jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27e jour du mois de février 2023.

Chartel Parlin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière